



Saulx-Les-Chartreux, le 14 JAN. 2021

Affaire suivie par :
Eric TREMEL

Téléphone :
01.69.74.11.59

Adresse mail :
Eric.tremel@saulx.org

Monsieur le Président

« Association Syndicale Libre Le
Monthuchet »

91160 Saulx-les-Chartreux

N/REF: SB/CA/PM/ET/2021

OBJET : problèmes avec les cars scolaires

Monsieur le Président,

Vous avez alerté à de nombreuses reprises les élus de la commune ainsi que moi-même, quant à la dangerosité du passage des bus scolaires dans l'allée Georges Brassens, surtout à la sortie du virage devant le numéro 13 allée Georges Brassens où les bus rasant la maison de M. NICAULT.

Pour prendre en compte les différentes propositions émises par votre association et celles de la municipalité afin de trouver une solution pérenne à cette situation, des tests ont été réalisés le mardi 3 novembre 2020.

Il a été conclu, que le stationnement d'un véhicule devant le 13 allée Georges Brassens, rendait la manœuvre du bus très difficile et l'obligeait à frôler la façade de la maison de M. NICAULT, rendant la sortie de son domicile dangereuse.

Il a été décidé devant cette évidence de mise en danger, de neutraliser cette place de stationnement, qui permet dorénavant à M. NICAULT de pouvoir sortir de chez-lui et d'accéder au trottoir en toute sécurité.

Je vous l'accorde M. le Président, les zébras ne sont pas des plus beaux et vous perdez aussi une place de stationnement. Cependant, M. NICAULT m'a à de nombreuses fois fait part qu'il avait failli être renversé à deux reprises depuis la rentrée scolaire. Devant un tel danger, je me devais de prendre des décisions radicales pour la sécurité des administrés de la commune.

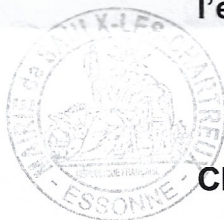
Pour votre information, actuellement aucun article du code de la route n'interdit le fait de s'arrêter ou de stationner sur les zébras, en revanche le stationnement gênant, voir abusif ou dangereux ce qui est le cas pour M. NICAULT, est verbalisable par une contravention de 4^{ème} classe à 135€.

J'ai pris la décision de supprimer une place de stationnement, qui je le sais est fortement préjudiciable à la vie de votre quartier. Je ne souhaite pas revenir sur cette décision ou l'aménager

au risque de nous retrouver dans une situation difficile et dangereuse à gérer dans le cas où un véhicule serait stationné aux horaires de passages du bus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

**L'Adjoint au Maire en charge des travaux, de
l'entretien, de la voirie et des bâtiments,**



Christian AUGER